

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 octobre 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à dix-huit heures, le conseil municipal légalement
En exercice : 11 convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de
Présents : 06 monsieur RAMBAUD Christophe, maire.
Absents : 05
Votants : 06 Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD
Magdalène, AINOZ Jean-Louis, BOURGEOIS-ROMAIN Florent.
Date de la convocation :
09/10/2025 Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno,
SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Secrétaire : AINOZ Jean-Louis

Délibération 2025-10D03-1 – Création d'une garderie et d'une salle associative - demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, soucieuse de garantir des services de proximité et de favoriser une vie locale riche, la commune de Crest-Voland s'est engagée dans le projet ambitieux de rénovation d'un local communal afin de créer une garderie et une salle associative.

Le montant de l'opération est estimé à 776 770 € HT et les travaux devraient débuter au plus tôt fin 2025.

Il convient de solliciter auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de la Savoie, de l'Etat ou de tout autre organisme compétent, les subventions les plus élevées possibles afin de garantir l'effet levier nécessaire à la bonne réalisation de ce projet.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve le projet de création d'une garderie et d'une salle associative tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de la Savoie, de l'Etat ou de tout autre organisme compétent, les subventions les plus élevées possibles.
- Sollicite une dérogation en vue d'engager les travaux avant l'arrêté attributif de la subvention.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à cette affaire.
- Cette délibération annule et remplace la délibération 2025-08D07 du 19 août 2025.

Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdit, ont signé le registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire
Christophe RAMBAUD

